



Suppression d'une demi-part pour invalidité

Par **rabari**, le **12/01/2015 à 16:39**

Bonjour à tous
Je suis reconnu par la commission MDPH33 par notification de décision un taux d'incapacité inférieur à 80% et en temps que travailleur handicapé depuis 2011 après un grand accident .
Depuis l'année 2011,2012,2013 j'ai toujours coché la case handicapé sur ma feuille d'impôt qui m'a permis de bénéficier une demi-part supplémentaires .
Mais depuis fin Novembre un contrôleur des impôts me demande des justificatifs sur mon handicapé ,que je lui est envoyé .
Mis Décembre j'ai eu la surprise de recevoir encore une lettre de proposition de rectification comme quoi " [fluo]La majoration du quotient familial (une demi-part) qu'on m'avait appliqué,ne peut ,en application des dispositif de l'article 195 du code général des impôts,être maintenue " [/fluo] ;
J'aimerais bien avoir des point de vue avant le 16 Janvier pour pouvoir répondre à ce Monsieur ,merci de votre compréhension et de vos aides .
R.A

Par **alterego**, le **12/01/2015 à 19:44**

Bonjour,
Vous ne donnez que trop peu d'informations pour apprécier la réponse du contrôleur.
Article 195 du CGI si vous n'en avez pas encore pris connaissance.
<http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIAARTIO>
Cordialement